

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Le PIB par habitant a nettement convergé ces dernières années par rapport à la moyenne OCDE, mais il subsiste un écart substantiel pour la productivité et l'utilisation des ressources en main-d'œuvre.

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire le coin fiscal pour les travailleurs à bas revenu

Le niveau élevé des cotisations patronales de sécurité sociale augmente les coûts de main-d'œuvre et nuit aux perspectives d'emploi, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés et pour les jeunes.

Mesures prises : Peu de mesures ont été prises récemment pour réduire le coin fiscal dans le cas des salariés à bas revenu. La réforme du système de retraite a renforcé depuis 2004-05 le lien entre les cotisations et la pension de retraite, ce qui a atténué l'effet désincitatif qu'exerçaient sur l'offre de main-d'œuvre les cotisations de retraite des salariés à revenu moyen et élevé.

Recommandations : Mettre en place une prestation liée à l'exercice d'un emploi en faveur des ménages à bas revenu qui ont des enfants et financer cette mesure en diminuant les aides à l'industrie et à l'agriculture, tout en veillant à ce que le salaire minimum, notamment pour les jeunes, reste suffisamment bas pour ne pas nuire aux perspectives d'emploi.

Améliorer le financement et l'efficacité du système éducatif

Les résultats obtenus globalement par les élèves de 15 ans sont inférieurs à la moyenne OCDE et reflètent l'origine socio-économique des élèves. Les taux d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire sont élevés, mais les taux d'entrée à l'université sont inférieurs à la moyenne. Les élèves ayant terminé un enseignement professionnel se retrouvent fréquemment au chômage.

Mesures prises : De nouveaux examens nationaux ont été mis en place pour la dernière année de l'enseignement secondaire. Les rémunérations des enseignants ont été relevées et les dépenses consacrées au personnel universitaire enseignant sont également en hausse.

Recommandations : Faire en sorte que davantage d'enfants de trois à cinq ans suivent un enseignement pré-primaire. Augmenter les financements par élève dont bénéficient les établissements ayant une forte proportion de groupes qui présentent un risque de sous-performance. Repousser l'âge de la sélection des élèves dans les différentes filières. Mieux adapter la formation professionnelle aux besoins du marché du travail. Instaurer des frais de scolarité à l'université, se doublant de prêts étudiants dont le remboursement après les études dépendrait de la situation financière des intéressés.

Alléger l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité pour les travailleurs plus âgés

Les taux d'activité restent faibles pour les travailleurs âgés. L'âge normal de la retraite est de 62 ans pour les hommes et il sera porté également à 62 ans pour les femmes en 2014. L'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé dans le cadre du système de retraite par répartition est relativement élevé, ce qui incite à une retraite anticipée, notamment pour les travailleurs très qualifiés, qui atteignent plus rapidement le niveau de la pension minimum de retraite anticipée.

Mesures prises : Aucun changement depuis la loi de 2003 qui a créé le régime de retraite capitalisé et a fixé la réglementation actuelle de la retraite.

Recommandations : Il faudrait progressivement relever l'âge de la retraite selon l'augmentation de l'espérance de vie, tout en faisant en sorte que l'ajustement de la pension en cas de retraite anticipée ou de retraite plus tardive que l'âge normal soit plus neutre au plan actuariel.

Autres grandes priorités

- Réformer le marché du logement pour faciliter la mobilité, en assouplissant la réglementation du marché locatif privé, en renforçant la concurrence dans le secteur de la construction et en ciblant mieux les aides au logement.
- Renforcer l'application des lois. Faire en sorte que le système judiciaire rende mieux compte de ses activités, en mettant en place des indicateurs de performance et en diffusant des statistiques sur la justice. Utiliser davantage des procédures transparentes et ouvertes pour la passation des marchés publics.